

COMMISSION DES DÉLÉGUÉS



Rappel de l'article 19.2 et suivants du règlement sportif général.

19.2 Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres, membre responsable licencié majeur appartenant au club dont le nom et le numéro de licence sont inscrits avant la rencontre sur la feuille de match dans les cases réservées à cet effet. A défaut, ils ne peuvent exercer la fonction de délégué de club. Ils sont chargés de veiller sur la sécurité des arbitres, de faire assurer la police autour du terrain et de témoigner en cas d'incidents. Les délégués doivent être facilement identifiables par un élément de leur habillement (brassard, maillot....). L'entraîneur inscrit sur la feuille de match est exclu de cette fonction.

19.3 – Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre à la direction administrative du District.

19.4 - Le club qui en a fait la demande règle l'indemnité de déplacement de ce délégué suivant le barème fixé dans l'annexe N° 2 du RSG du District.

19.6 - Le Comité de direction du district, ou son bureau ou une commission peut demander la présence d'un délégué officiel du district les frais seront à la charge d'un ou des deux clubs. Le délégué désigné aura reçu par le responsable des délégués l'information relative au règlement de l'indemnité due. Les commissions qui demandent la présence d'un délégué doivent préciser dans leurs procès-verbaux qui aura la charge de régler les frais de celui-ci contre remise de sa note de frais.

RÉUNION DU 08/02/2022

Président : M. MATILI

Présent(s) : MM. BAULAY - SUZAN

Article 18. - **Délégués Officiels.**

Conformément à l'article 19, alinéa 3, 4, 5 et 6 du R.S.G. du District des Hauts-de-Seine.

À partir des 1/4 de finale des délégués sont obligatoirement désignés et les frais sont à la charge du club visiteur

Journée 12&13 FEVRIER 2022

Date	Catégorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
13/02/2022	SENIORS	D1	23430402	PLESSIS ROBINSON FC 2	NANTERRE ES 2	2 CLUBS
13/02/2022	SENIORS	D2	23430518	CLICHY S/SEINE US 1	VANVES STADE 1	2 CLUBS
13/02/2022	SENIORS	D2	23430519	CSM CLAMART 1	CHATILLONNAIS SCM 1	2 CLUBS
13/02/2022	SENIORS	D2	23430522	VOLTAIRE CHATENAY 1	PUTEAUX CSM 2	2 CLUBS
13/02/2022	SENIORS	D5	23431070	EF JEAN MENDEZ	ARARAT ISSY 2	ARARAT ISSY
13/02/2022	SENIORS	D5	23431073	SEVRES FC .92 2	STADE Français 1	SEVRES FC
13/02/2022	U 18	D2	23431568	RUEILMALMAISON FC 1	VILLENEUVE LA GAREN 1	2 CLUBS
13/02/2022	U 18	D2	23431569	MALAKOFF USM 1	SEVRES FC	2 CLUBS
13/02/2022	U 18	D3	23432187	ASNIERES FC 2	GENNEVILLIERS SCM 2	2 CLUBS
13/02/2022	U 18	D3	23432188	LEVALLOIS SC 1	BAGNEUX COM 2	2 CLUBS
13/02/2022	U 16	D1	23433570	COURBEVOIE SPORTS 1	CLICHY S/SEINE US 1	2 CLUBS
13/02/2022	U 16	D1	23433575	LEVALLOIS SC 1	NEUILLY OLYMPIQUE 1	2 CLUBS
13/02/2022	U 16	D2	23433664	STADE Français 1	NANTERRE ES 2	2 CLUBS
12/02/2022	U14	D2	23428881	LEVALLOIS SC 1	NEUILLY OLYMPIQUE 1	2 CLUBS
12/02/2022	U14	D3	23428997	VOLTAIRE CHATENAY 1	RUEILMALMAISON FC 1	2 CLUBS

Journée du 11&13 FEVRIER 2022

Date	Catégorie	Division	N° match	Recevant	Visiteur	Charge
11/02/2022	SENIORS	FUTSAL	24079669	TRAIT D'UNION FC 1	GENNEVILLIERS SOCCER1	2 CLUBS
12/02/2022	SENIORS	FUTSAL	24079668	NEUILLY FC 2	ISSY LES MX FC 2	2 CLUBS
13/02/2022	SENIORS	FUTSAL	24079670	SEVRES FUTSAL	CHATILLON FOOT SALLE 1	2 CLUBS
13/02/2022	SENIORS	FUTSAL	24079673	FC ASNIERES FUTSAL 1	JABC 1	2 CLUBS